

Perrigny, le

ARRÊTÉ N° POLICE - 2023/14Portant permission de voirie
Rue de la Taille

Le Maire de la Commune de PERRIGNY,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2212-1 et L.2213-4,

Vu la demande du 27 février 2023 de l'entreprise SOCADRAIN, sise ZI Chemin des Ruelles à APPOIGNY (89380), mandatée par l'entreprise ORANGE, pour procéder à des travaux de raccordement de réseaux avec pose d'une chambre L1T rue de la Taille,

Considérant que, pendant la durée du chantier, et afin de permettre son déroulement dans de bonnes conditions de sécurité, la circulation sur cette voie sera perturbée,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du 8 mars au 15 mars 2023 inclus, la circulation des véhicules sera perturbée au niveau du 3 bis rue de la Taille. Le stationnement sera interdit aux abords du chantier hormis pour l'entreprise SOCADRAIN réalisant les travaux.

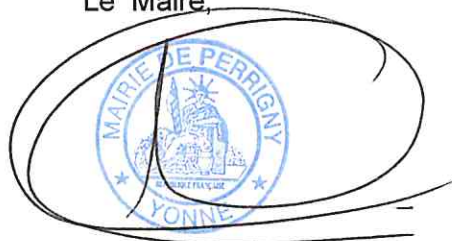
ARTICLE 2 : Tous les panneaux de signalisation du positionnement du chantier seront mis en place par les soins de l'entreprise SOCADRAIN.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbal.

ARTICLE 4 : La secrétaire générale de la mairie et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'AUXERRE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PERRIGNY, le 1^{er} mars 2023

Le Maire,



Emmanuel CHANUT.